

## SÉANCE DU 7 JUILLET 2022 À 20H00

L'an deux mille vingt deux, le sept du mois de juillet à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en la maison commune sur la convocation individuelle adressée le 1<sup>er</sup> juillet 2022 et sous la présidence de monsieur le maire.

Sont présents MM et Mmes : Jean TISSOT – Olivier LAURENT – Hélène PERDRIELLE – Julien LEPRÉ – Cristelle VEILLARD – Bruno PÉCHON – Jean GALÉRA – Annie ROLLANDIN – Maryse VANNELE – Jean-Paul BADIA – Cathy GARCIA EBOLI – Stéphane IDÉ – Magalie SURJUS – Stéphane FICCA.

Absents ayant donné pouvoir : I. PILLON a donné pouvoir à C.VEILLARD  
G. PIOT a donné pouvoir à M. VANNELE  
A. DE SOUSA a donné pouvoir à B. PÉCHON  
V. GRILLET a donné pouvoir à J.TISSOT

Absent n'ayant pas donné pouvoir : R. GENESSEY

Secrétaires pour la séance : O. LAURENT et C. VEILLARD

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19, présents : 14, procurations : 4 votants : 18.

### Ordre du jour

- Validation PV conseil municipal du 9 juin 2022
- Délibérations
  - Travaux TE38 : maintenance éclairage public 2021
  - Travaux TE38 : enfouissement chemin du Verger
  - Travaux TE38 : éclairage public chemin du Verger
  - Convention accompagnement plan d'actions moustique tigre
  - Mise à jour du règlement intérieur des temps périscolaires
- Divers
  - Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme
  - Occupation du local annexe de la mairie
  - Calendrier des prochains conseils municipaux
  - Questions diverses

### PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL TENU LE 9 JUIN 2022

Cathy Garcia Eboli précise concernant les modifications du PLU qu'il est envisagé d'interdire le stationnement en dehors des emplacements prévus : « **sur la voie publique** ». La modification est apportée.

**Voté à l'unanimité (18 votants - pour : 18).**

### DÉLIBÉRATION N° 20220707-01

#### TRAVAUX TE38 : MAINTENANCE ÉCLAIRAGE PUBLIC 2021 (présenté par J.-P. Badia)

Intervention en 2021 sur des éclairages spécifiques encastrés qui ont été installés et ne peuvent entrer dans le budget habituel d'entretien mais sont comptabilisés en investissement pour un montant facturé à la commune de 133,61 €.

**Voté à l'unanimité (18 votants - pour : 18).**

### DÉLIBÉRATION

#### TRAVAUX TE38 : ENFOUISSEMENT CHEMIN DU VERGER (présenté par J.-P. Badia)

Vienne Condrieu Agglomération a budgété 100 k€ pour intervenir sur le chemin du Verger entre la rue de l'Église et la rue Florentin. Ces frais couvriraient principalement l'intervention sur le tapis.

La délibération proposée concerne le tronçon du chemin du Verger allant du chemin des Abeilles au silo. Aucuns travaux de voirie n'étant prévus sur cette portion du chemin du Verger, et le montant concerné étant important, il est proposé de reporter ces travaux d'enfouissement.

**Rejeté à l'unanimité (18 votants - pour : 0 - abstention : 8 - contre : 10).**

### DÉLIBÉRATION

#### TRAVAUX TE38 : ÉCLAIRAGE PUBLIC CHEMIN DU VERGER (présenté par J.-P. Badia)

Il s'agit d'une délibération correspondant à la même opération que la délibération précédente.

**Rejeté à l'unanimité (18 votants - pour : 0 - abstention : 8 - contre : 10).**

### DÉLIBÉRATION N° 20220707-02

#### CONVENTION ACCOMPAGNEMENT PLAN D' ACTIONS MOUSTIQUE TIGRE (présenté par C. Garcia Eboli)

Le département peut accompagner la commune dans la mise en place d'actions contre le moustique tigre. Il s'agit là de mutualiser une formation avec quatre autres communes du territoire. Calculé au prorata du nombre d'habitants, le coût pour la commune sera de 145,52 €.

La formation se tiendra à Vienne le 21 juillet. Il est souhaité que des élus et des membres de l'équipe technique puissent y participer, ainsi qu'éventuellement des citoyens souhaitant s'impliquer dans cette action.

**Voté à l'unanimité (18 votants - pour : 17 - abstention : 1).**

### DÉLIBÉRATION N° 20220707-03

#### MISE À JOUR DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES TEMPS PÉRISCOLAIRES (présenté par H. Perdrielle)

Un travail en profondeur est prévu sur ce règlement intérieur, mais dans l'immédiat il s'agit uniquement de le mettre à jour suite à la suppression du conseil des temps périscolaires qui n'est plus actif (fin de la réforme des rythmes scolaires). Il est donc proposé d'abroger l'article 8. Les questions ponctuelles relatives au fonctionnement de la cantine et de la garderie sont désormais abordées en conseil d'école.

**Voté à l'unanimité (18 votants - pour : 18).**

## QUESTIONS DIVERSES

### **MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (présenté par J. Galéra)**

Il est difficile d'intervenir sur le suivi de l'urbanisme. Il arrive trop souvent que des travaux soient entrepris sans autorisation.

Une réunion a eu lieu le 30 juin avec Mme Geourjon, représentante de Vienne Condrieu Agglomération et Mme Bernard du cabinet d'urbanisme Interstices qui accompagne la commune. La plupart des points de modifications proposés ont été validés.

Un travail a été mené sur le projet d'OAP de la route de Marennes instaurant l'obligation de locaux commerciaux en rez-de-chaussée.

Madame Geourjon a demandé au conseil municipal de se positionner sur le projet d'arrêté avant soumission au conseil communautaire pour vote. Cet arrêté doit lister les éléments prévus pour permettre aux tiers intervenant de se positionner.

(vote du conseil : pour = 11 - abstentions = 7)

### **PROJET PORTÉ PAR LA PHARMACIE SUR L'OAP ROUTE DE MARENNES (présenté par O. Laurent)**

La volonté de créer des commerces sur l'emprise de cette Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) implique de basculer la zone en catégorie Ua (les commerces étant proscrits en Ub). Ce changement entraîne une diminution de la portion de pleine terre végétalisée à conserver (10% minimum au lieu de 30% en Ub).

La commission urbanisme souhaite limiter le nombre de places de parking en surface et donc encourager le stationnement en sous-sol. D'autre part, sur l'avant-projet, une bande est notée « voie cyclable ». La question est alors de savoir comment travailler le profil de voirie pour gérer la cohabitation des différents modes de déplacement. Un profil alternatif, reçu ce matin, a été proposé par les services de Vienne Condrieu Agglomération préconisant des stationnement longitudinaux de part et d'autre de la route de Marennes (voie départementale).

La commission urbanisme se charge de revoir avec les pharmaciens ainsi qu'avec les services de Vienne Condrieu Agglomération pour affiner notre règlement d'OAP.

### **OCCUPATION DU LOCAL ANNEXE DE LA MAIRIE (présenté par J. Tissot)**

Le local jusqu'ici occupé par les dentistes est désormais disponible. Différentes demandes ont déjà été reçues, en particulier un projet d'installation d'un laboratoire pour la conception de pizzas. La question à ce jour est soit de conserver les locaux pour les besoins du fonctionnement de la commune, soit de les mettre à nouveau en location pour le lancement d'une activité professionnelle sur Villette.

Vote majoritaire pour conserver ces locaux à disposition de la commune.

### **CARREFOUR CHEMIN DU COLOMBIER ET CHEMIN DES RONCES (présenté par J. Tissot)**

Un riverain demande à installer des jardinières pour protéger les entrées/sorties de son portillon, en parallèle un de ses voisins a installé des jardinières pour se protéger des écoulements d'eaux de pluie (proposition de l'agglo de mettre un muret déflecteur pour protéger des inondations à la place de l'installation actuelle). Le conseil doit se positionner par rapport à cette demande d'installation de jardinières.

Vote favorable à la majorité (pour = 8 - abstention = 5 - contre = 5)

### **CALENDRIER DES CONSEILS MUNICIPAUX (présenté par O. Laurent)**

Concernant les conseils municipaux 2022-2023, il est proposé de conserver le créneau du jeudi à 20h et le calendrier prévisionnel suivant est validé :

- 25 août 2022
- 22 septembre 2022
- 20 octobre 2022
- 17 novembre 2022
- 15 décembre 2022
- 19 janvier 2023
- 23 février 2023
- 23 mars 2023 (probable vote du budget)
- 27 avril 2023
- 1er juin 2023
- 6 juillet 2023

### **FINANCES (présenté par O. Laurent)**

Suite à la réunion de la commission finances du 4 juillet 2022, deux points sont à valider en conseil :

- *Avance de trésorerie à deux associations :*
  - Sévenne natation a vu son nombre d'adhérents augmenter de manière conséquente. En parallèle, ils ont embauché des intervenants sur une plage d'heures plus étendue. D'autre part, ils ont dû payer la location des bassins au SISLS jusqu'à fin décembre 2021 alors que, depuis la reprise de la gestion par Vienne Condrieu Agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2022, ces bassins sont mis à disposition gracieusement. L'association rencontre aujourd'hui des difficultés passagères de trésorerie qui se résorberont en septembre avec le versement des cotisations 2022-2023. Un projet de budget 2022-2023 à l'équilibre a été présenté. Ils sollicitent, afin d'assurer le versement des charges URSSAF de l'été, un prêt de 2 000 € à taux 0.
  - Le FC Sévenne rencontre également des problèmes de trésorerie et sollicite également un prêt à taux 0. Des communes alentours ont validé de tels prêts.

vote favorable au versement d'avances de trésorerie (pour = 17 - abstention = 1)

- *Avancement du budget :*

Lors du vote du budget primitif 2022, une proposition avait été faite de libérer une rallonge de 50 000 € en juillet. Vu l'augmentation des prix, la commission finances propose que cette rallonge ne soit que de 20 000 €. Le conseil valide la liste suivante de projets additionnels pour utiliser cette enveloppe financière additionnelle :

- installation d'un banc
- installations de boîtes aux lettres pour les associations à la maison des associations
- abonnement pour partage de fichiers sur serveurs externes
- équipement de la salle de réunion du 1<sup>er</sup> étage de la mairie pour visio-conférences
- achat de deux ordinateurs supplémentaires pour la mairie (dont l'un pour mise à disposition du public)
- suppression de la rivière artificielle à proximité de l'impasse du Bief
- complément de financement pour l'aménagement des combes
- complément de financement pour l'aménagement du chemin de l'Oie

D'autre part, lorsqu'une commission se rend compte que la réalisation d'un projet déjà budgété va dépasser le montant alloué du fait des hausses des coûts constatées en ce début d'année, il est demandé qu'elle analyse si elle peut réduire la voilure et/ou si le dépassement sera en dessous de 15 % de la somme initialement prévue. Dans ce dernier cas, elle consultera la commission des finances qui s'engage à répondre rapidement sur la validation d'un tel dépassement des crédits. Le conseil valide ce dispositif et charge la commission des finances de sa mise en œuvre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le maire,

Les secrétaires,